

Portage de repas



Qu'est-ce que le portage de repas ?

Le service du portage de repas à domicile du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) met en place une veille sociale quotidienne auprès des personnes de plus de 60 ans, malades ou dépendantes.

En partenariat avec **un prestataire pour la confection**, le service propose un choix de **menus élaborés** à partir de produits frais et de saison sous la houlette d'une diététicienne garantissant une alimentation équilibrée et adaptée aux seniors.

- Téléchargez ici la plaquette du portage de repas (**à venir**)

Chaque repas, validé par une diététicienne, est composé de 6 éléments :

- Un potage
- Un hors-d'œuvre
- Une viande ou un poisson
- Un légume d'accompagnement
- Un fromage ou un produit laitier
- Un dessert ou un fruit
- Un pain

Des menus sans sucre ajoutés , sans sel ajoutés ainsi que sans sucre et sans sel ajoutés sont également proposés

Comment commander mes repas la première fois ?

Après signature d'une convention, la mise en place des repas intervient dans un délai de 7 jours maximum :

- Retrait de(s) imprimé(s) au pôle de proximité de Caraman – 7 avenue du 8 mai 1945
- Demande de(s) imprimé(s) par mail : portage.repas@terres-du-lauragais.fr

Les **grilles des menus** sont ensuite distribuées aux bénéficiaires par les livreurs.



Comment modifier ma commande ?

Les modifications peuvent être **enregistrées 72 heures avant la date de livraison** (hors weekend) prévue du repas.

Sans annulation ainsi notifiée par écrit, les repas seront facturés.